

affaires peuvent être transigées par deux camps ennemis. A ce sujet, je dirai que le plus grand tort qui est fait au pays par la prolongation des sessions provient du fait que le gouvernement présente ses mesures et s'efforce de les faire adopter sans s'occuper des vues ou des désirs de l'opposition. Virtuellement tout est élaboré et tout est fait dans les caucus. La mesure est présentée dans la Chambre par le gouvernement et elle est ensuite jetée, pour être disséquée, dans ce que j'appellerai un corps inflammable. Ensuite des efforts sont faits pour enflammer davantage ce corps-là à mesure que la discussion se poursuit. Quand nous étudions le système qui nous régit, nous trouvons réellement étrange que nous puissions administrer les affaires du pays même avec le succès restreint que nous obtenons. Je crois que la Chambre doit être reconnaissante envers l'honorable sénateur de Wellington qui a agité cette question, et j'espère que nous pourrons enfin, faire quelque chose pour atteindre l'objet que nous avons en vue.

L'honorable M. POWER : L'honorable chef de l'opposition a jusqu'à un certain point mal compris l'objet d'une session du parlement. D'après ce que j'ai observé depuis quelques années, je crois que c'est durant une session du parlement que le gouvernement croit pouvoir faire adopter quelques mesures, et généralement il n'est pas très certain d'y réussir. L'opposition telle qu'elle est conduite de nos jours, commence une session avec l'idée que le gouvernement ne pourra faire adopter ses mesures ou n'en pourra faire adopter que le moins possible, et, au point de vue de l'opposition, une session du parlement ne sert pas à l'expédition des affaires mais à affaiblir la position du gouvernement et à préparer la place que l'opposition veut occuper. Je suis surpris qu'un vieux parlementaire comme le chef de l'opposition ait parlé avec autant de naïveté sur cette question. L'honorable sénateur en sait plus long que cela. Il sait qu'il a assisté aujourd'hui à une autre réunion, non pas à une séance de l'une des deux Chambres, où l'on a décidé non pas de faire les affaires du pays mais d'essayer de renverser le gouvernement. L'honorable sénateur ne peut pas nous faire croire qu'il est une sorte de Moïse venant

au marché acheter des lunettes vertes. Il en sait plus long que cela. Je suis absolument de l'avis de l'honorable sénateur de Wellington, qui a dit que nous devrions conduire nos affaires d'une manière plus pratique ; mais je n'espère nullement que nous obtiendrons de bons résultats en essayant d'agir maintenant. Nous sommes au milieu d'une session qui menace de durer presque toute l'année, et je dis que l'autre Chambre n'est pas dans l'état d'esprit calme et serein que l'honorable chef de l'opposition voudrait la voir relativement à la résolution qu'a soumise à la Chambre l'honorable sénateur de Wellington. J'ai remarqué que l'honorable chef de l'opposition et le très honorable ministre de l'Industrie et du Commerce condamnent l'adoption du règlement de la clôture. Le besoin d'appliquer la clôture ici ne s'est pas encore fait sentir ; mais il a été jugé nécessaire en Angleterre de l'appliquer pour permettre l'expédition des affaires, et à moins que ce que prévoit l'honorable chef de l'opposition ait lieu, à moins que les membres de la Chambre des Communes ne changent d'avis, nous constaterons que nous ne pouvons disposer des affaires du public dans cette Chambre. On a adopté la clôture aux Etats-Unis et dans les différentes législatures de la république. On n'appelle pas cette procédure la clôture. On l'appelle la question préalable et la question est posée exactement dans les mêmes termes que dans les Communes d'Angleterre. Par cette procédure la majorité peut se protéger. Dans notre pays, la minorité gouverne au parlement, et de la manière qu'elle a gouverné durant les dernières années, elle ne doit pas, à mon avis, tenter de gouverner plus longtemps. Je ne vois pas pourquoi nous parlerions d'adopter des règles qui restreindraient la discussion pour faciliter l'expédition des affaires. Ce n'est pas le Sénat qui prolonge les sessions. Comme nous sommes maintenant constitués, nous n'avons pas besoin de règles pour abrégé les débats. L'autre Chambre naturellement n'aimerait guère que le Sénat lui dise qu'elle ne conduit pas convenablement ses affaires. Comme citoyens du Canada, nous pouvons faire des observations sur la longueur des sessions, mais, comme membres d'une Chambre, nous ne pouvons enseigner

Hon. M. LOUGHEED.